



MAIRIE DE GILLES (28260)

Compte rendu du Conseil municipal du 4 mars 2026, convoqué le 24/02/2026

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

Présents : M. Malhappe, S. Apruzzese, Ch. Bourrat, L. Dujardin, P. Maisonneuve, T. de Ferrières, P. Avril, D. Ferrandin.

Procuration : P. Boquet à S. Apruzzese

P. Maisonneuve est nommée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h37.

1) Le compte rendu de la séance du 13 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers présents.

Le Maire introduit ce dernier conseil municipal avec l'équipe actuelle et remercie celles et ceux qui l'ont accompagné et lui ont fait confiance (cf. pièces jointes).

2) **Compte financier unique 2025 – à l'unanimité**

Le Maire indique que le CFU 2025 détaillé et la note financière présentant les résultats ont été adressés à l'ensemble du conseil municipal avec la convocation, soit le 24 février 2026.

Il présente les résultats suivants pour le CFU 2025 avant de sortir pour le vote :

Section de fonctionnement

Dépenses :	316 807,03 €
Recettes :	407 949,71 €
Résultat net de l'exercice :	91 142,68 €
Report de l'excédent de fonctionnement 2024 :	374 718,09 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	465 860,77 €

Section d'investissement

Dépenses :	171 425,68 €
Recettes :	497 028,74 €
Résultat net de l'exercice :	325 603,06 €
Report du déficit d'investissement 2024	- 115 483,45 €
Excédent d'investissement cumulé :	210 119,61 €

3) **Affectation du résultat 2025 – à l'unanimité**

Vu les résultats globaux du CFU 2025 présentés, soit :

Section de fonctionnement (excédent) :	465 860,77 €
Section d'investissement (excédent) :	210 119,61 €

Vu les restes à réaliser (RAR) 2025 qui s'établissent comme suit :

Dépenses :	213 648,05 €
Recettes :	196 931,60 €
Solde des RAR :	- 16 716,45 €
La capacité d'autofinancement s'établit à :	193 403,16 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2025 de la manière suivante :

Section d'investissement / Recettes

Art. 002 – excédent d'investissement reporté : 210 119,61 €

Section de fonctionnement / Recettes

Art. 002 – excédent de fonctionnement reporté : 465 860,77 €

Ces résultats seront repris au budget primitif 2026.

4) Convention avec Borneco – Non retenue (1 voix pour, 2 abstentions, 6 contre)

Le Maire signale qu'une société, Borneco, propose à la municipalité de conventionner pour la fourniture et l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique place de l'Eglise.

La commune s'engagerait à réserver un emplacement pendant 12 ans (la durée de la convention), en échange d'un loyer correspondant à une part variable à hauteur de 15% des recettes collectées par Borneco.

T. de Ferrières trouve la durée de la mise à disposition de l'emplacement beaucoup trop élevé et s'interroge sur l'intérêt d'une borne publique dans un contexte où la majorité des détenteurs de véhicule électrique sont déjà pourvus d'une autre solution de recharge à leur domicile ou sur leur lieu de travail. Ainsi, la borne servirait principalement aux clients de l'Auberge. Or le tarif de recharge proposé par Borneco dans des communes de taille similaire est particulièrement élevé (entre 50 et 65 cts).

Ch. Bourrat se prononce en faveur de l'implantation d'une borne de recharge dans la commune, quitte à revoir l'emplacement. Il pense que c'est un signe positif en faveur de l'environnement.

Les autres membres du conseil souhaitent qu'une étude de marché soit conduite auprès de concurrents de Borneco avant de faire un choix et S. Apruzzese propose de réaliser un sondage auprès des habitants de la commune via le prochain numéro du Tambour du Radon.

5) Informations diverses

- Travaux église

Le Maire fait le point sur les dépenses prévues (750 465,24 € HT), en tenant compte des tranches conditionnelles 1 et 2, et les recettes reçues, acquises, probables et espérées. Il indique que l'autofinancement de la commune devrait se situer dans une fourchette allant de 85 073,93 € et 135 739,06 €. La souscription publique atteint, à ce jour, 27 700 € grâce à 60 donations, un résultat jugé exceptionnel par la Fondation du Patrimoine.

- Elections municipales

La campagne électorale est officiellement lancée. Une seule liste se présente à Gilles.

Pour la tenue du bureau de vote, le 15 mars, le Maire suggère de faire appel aux 4 candidates appelées à rejoindre la municipalité.

S. Apruzzese rappelle qu'une réunion publique se tiendra le mardi 10 mars à 19h30 dans la salle du conseil municipal.

- Classement des objets mobiliers

Le Maire informe le conseil qu'un arrêté préfectoral a inscrit au titre des monuments historiques plusieurs objets mobiliers conservés dans l'église Saint-Aignan :

- Un retable du maître-autel, époque Louis XVI (y compris le tabernacle et l'huile sur toile), en bois peint sculpté, composition d'après Charles Le Brun
- Une statue de la Vierge à l'enfant en bois sculpté du XIVe siècle
- Un Christ en croix avec la Vierge à ses pieds, provenant d'une poutre de gloire, en bois sculpté et peint du XVIIe siècle
- Une statue d'un saint en bois peint du XVIIe siècle (ayant perdu sa main)
- Une statue d'un évêque (probablement Aignan) en bois peint du XVIIe siècle
- Deux statuettes de procession en bois sculpté et doré avec leur bâton (la Foi et la Vierge à l'Enfant), du XVIIIe siècle (y compris leurs meubles de rangement)

- Une armoire à bannières en bois du XVIIIe siècle

Cette mesure est prise par l'Etat à l'égard des objets qui présentent un intérêt historique et artistique suffisant pour en rendre désirables la conservation et la préservation.

T. de Ferrières souligne que conservation ne signifie pas restauration.

Le Maire ajoute que cette inscription permet à la commune, si des travaux de conservation et/ou de restauration étaient envisagés, de bénéficier d'une aide technique et scientifique du service des monuments historiques (DRAC) et d'un soutien financier de l'Etat.

6) Tour de table

P. Maisonneuve indique un lampadaire qui clignote rue des Boissettes.

Le Maire s'en étonne, l'entreprise de maintenance étant passée la semaine dernière. Une vérification sera faite.

P. Maisonneuve, émue de participer ce soir à son dernier conseil municipal, dresse un bilan très positif de cette expérience particulièrement intéressante et enrichissante. Elle remercie celles et ceux qui ont partagé cette aventure avec elle depuis juillet 2011. P. Maisonneuve reste à la disposition de la municipalité en cas de besoin pour certains événements.

A son tour, le Maire la remercie pour son engagement, sa discrétion et sa bonne humeur.

D. Ferrandin a noté plusieurs plaquettes en bois marquant les chemins de randonnée tombées au sol.

Ch. Bourrat prendra contact avec les responsables pour y remédier.

P. Avril informe le conseil d'un panneau en biais rue des Chauquettes.

Le Maire a pris contact avec le propriétaire de la parcelle adjacente qui finalise son assainissement non collectif avant de l'implanter à un emplacement plus propice.

Ch. Bourrat souligne l'efficacité des services voirie du Département, et notamment l'antenne d'Anet, intervenus très rapidement pour le rebouchage du trou situé juste après le ralentisseur route de Bréval.

D. Ferrandin propose que le prochain conseil municipal élu ait droit à une visite complète de l'église pour relever tous les travaux, petits et gros, qui pourraient y être entrepris, indépendamment du chantier lui-même qui mériterait aussi une visite conjointe.

S. Apruzzese rappelle qu'à l'issue des élections municipales du 15 mars prochain, le nouveau conseil municipal doit être installé entre le vendredi 20 et le dimanche 22 mars. La date retenue est le vendredi 20 mars 2026 à 18h45 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h42.